

Attestation de compétence

L'organisme de formation, Formation Prévention amiante, représenté par Monsieur Thierry COTTIN certifie par la présente que :

Monsieur Zidan YILDIZ

Né le 30/05/1997

A suivi la formation et a réussi les évaluations théoriques et pratiques de la formation intitulée :

FORMATION DES TRAVAILLEURS A LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE EN SOUS SECTION 4
Article R.4412-139 du code du travail

Catégorie de personnel : **Encadrement mixte** (cumul de fonctions encadrement technique, encadrement de chantier et opérateur de chantier)

Nature de la formation suivie : Formation préalable

Conforme aux prescriptions minimales de formation fixées dans les annexes techniques I et II de l'arrêté du 23 février 2012.

- Appliquer les dispositifs de prévention des risques liés à la présence d'amiante ;
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer.

Référence des référentiels de la formation dispensée : Arrêté du 23 février 2012 Article R.4412-139 du code du travail

Formateur : COTTIN Thierry - Formateur amiante en sous section 4

Numéro de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation : 82380535838 auprès du préfet de région Rhône-Alpes

Lieu de formation : 4 Rue Waldeck Rousseau 42110 Feurs

Durée de formation : 5 jours (35 heures)

Dates de formation : du lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023

Attestation de compétence enregistrée sous le numéro : 230596

Date de délivrance de l'attestation de compétence : vendredi 16 juin 2023

Durée de validité de l'attestation de compétence : trois années

Période de validité de l'attestation de compétence : du 16 juin 2023 au **16 juin 2026**

Thierry COTTIN
Responsable Formation